

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Robidoux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b41f779dc74d2059943ecfc3>

Date d'obtention : 2020-11-25 19:32:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance d'agir rapidement et efficacement.

Qu'il est important d'utiliser la trousse Sexto car elle permet une cueillette d'information neutre (amorce, nature, intentions, étendue).

Qu'il est important de limiter la diffusion d'informations au minimum.

Qu'il est important de préserver l'identité et la sécurité des jeunes impliqués.

Qu'il ne faut JAMAIS chercher à voir les images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela vient confirmer qu'il est nécessaire de rencontrer la victime et tous les jeunes impliqués ou témoins en leur demandant de ne pas parler de l'incident avec quiconque.

Il est important d'entendre la version de l'instigateur afin d'y déterminer l'intention, sans questionner ce jeune. Il faut laisser le soin au corps policier de questionner un jeune malveillant.

Je sais maintenant qu'il faut simplement confisquer l'appareil du jeune qui commet un acte malveillant en l'informant de l'intention de l'intervention (remise à la police et suite).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention particulière à préserver l'identité et la sécurité des jeunes impliqués. Faire valoir l'importance de rétablir la vie privée de la victime en demandant aux autres de ne pas parler de l'incident.